

reglement cy-attaché sous le contre-scel de nostre Chancel-
lerie, & iceluy garder & observer selon sa forme & teneur,
nonobstant tous édits, ordonnances, arrests, reglemens &
usages à ce contraires, auxquels Nous avons dérogé & déro-
geons par cesdites présentes: **CAR TEL EST NOSTRE**
PLAISIR. Donné à Versailles, le vingt-quatrieme jour de
May, l'an de grace mil sept cens trente-cinq, & de nostre
Regne le vingtieme. *Signé LOUIS.* *Et plus bas,* Par le
Roy. **PHELYPEAUX.**

POUR LE ROY. } *Collationné aux Originaux par Nous Ecyer-*
Conseiller-Secretaire du Roy, Maison-Cou-
ronne de France & de ses Finances.

A P A R I S,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. D C C X X V.